

<p>PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTERNHEIM DU 28 JUILLET 2016</p>

Conseillers**élus :**

15

Le Conseil Municipal de la commune de WITTERNHEIM, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour et adressée avant la présente séance, s'est réuni en séance ordinaire publique, le vingt-huit juillet deux mil seize, à vingt heures, dans la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe BRAUN, Maire.

Conseillers**présents :**

9

Absents**excusés :**

5

Le quorum est atteint et la séance est ouverte à 20 heures.

Membres présents :

BRAUN Philippe

UTTER Sylvie

GROSHENS Stéphan

HAUG Cédric

KRETZ Claude (arrivé à 20 h 40)

BERTSCH Jacquy

BOURGEOIS Patricia

ADAM Denis

HERMANN Gilles

Membres absents excusés : DUTTER Jean-Philippe, KRETZ Patrice, KRETZ Patrick, HATSCH André, SCHIEBER Denis

ORDRE DU JOUR

- 1 Désignation d'un secrétaire de séance, adoption du procès-verbal du 9 juin 2016
- 2 Délibération concernant les travaux de voirie pour le deuxième semestre 2016
- 3 Délibération et vote du taux de la taxe d'aménagement suite à la demande de Mr ADAM Julien afin de compenser les frais de branchement
- 4 Acquisition d'un radar pédagogique
- 5 Réfection des marches de l'Eglise
- 6 Points travaux :
- 1^{er} étage du presbytère
- 7 Divers

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de faire une minute de silence en hommage aux personnes décédées lors des attentats de Nice et de Saint-Etienne-du-Rouvray.

1. Désignation d'un secrétaire de séance, adoption du procès-verbal du 9 juin 2016

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales ainsi que de l'article L.2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Moselle, le conseil municipal, désigne, à l'unanimité, Mme SCHMITT Solène, secrétaire de mairie, en tant que secrétaire de séance.

Approbation du PV de la séance du 9 juin 2016

Voté à 7 voix pour
1abstention (GROSHENS Stephan)

2. Délibération concernant les travaux de voirie pour le deuxième semestre 2016

(Arrivée de Monsieur Claude KRETZ)

En amont du conseil municipal, la commission voirie a effectué un tour des travaux à réaliser.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stephan GROSHENS.

Différents chiffrages ont été demandés pour la pose de chambre de tirage sur 60 m linéaire, au Judenweg pour le téléphone de Madame Claire DUTTER. Le premier devis a été demandé à l'entreprise WU Energies pour un montant de 3 696 € et le deuxième à l'entreprise Colas pour une somme de 5 778 €. Le conseil a opté pour le devis le moins disant.

Le deuxième bloc de travaux à réaliser concerne la rue de l'Etang, car l'eau stagne sur la route à un endroit. Afin de remédier à ce problème il est proposé de faire la pose d'un fil pavés de côté et au milieu de la route ainsi que la pose d'un avaloir afin de récupérer l'eau. L'enrobé sera également refait sur une partie de la route. Le premier devis encore réalisé par la COCOBEN s'élève à 10 000 € tandis que le second réalisé par l'entreprise Colas est de 9 497,50 €.

A l'endroit de la chicane rue de Neunkirch, une multitude d'engins passent sur le bas-côté ce qui le détériore et ramène la terre présente, sur la route. Afin de réduire le nombre de passage d'engins sur le bas-côté et que cela ne devienne une habitude, un devis a été demandé à l'entreprise Colas afin de réaliser un tapis d'enrobé sur 1 mètre de large avec une pose d'un fil pavés de finition pour un montant de 3 875 €. La commission voirie craint que l'enrobé ne soit pas assez dissuasif. Il est proposé de réaliser soit des zébras sur le macadam soit de mettre du béton désactivé avec des galets du Rhin ou des pavés de granit à différentes hauteurs. Un nouveau devis va être demandé.

La dernière tranche de travaux concerne la rue de Rossfeld. Il s'agit de combler deux trous présents dans les trottoirs avec du macadam. Le devis de l'entreprise Colas s'élève à 1 655 €.

Il faudra également prévoir la mise à niveau des 5 grilles de siphon dans le village. Le premier devis s'élève à 4 185€. Ces travaux sont reportés à l'année prochaine.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

Décide d'engager les travaux de voirie citée ci-dessus

Décide de donner quitus à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs aux travaux de voirie.

Voté à 9 voix pour

3. Délibération et vote du taux de la taxe d'aménagement suite à la demande de Mr ADAM Julien afin de compenser les frais de branchement

Une demande de certificat d'urbanisme a été faite par Monsieur Julien ADAM, pour une parcelle située à la sortie du village en direction de Bindernheim ; celle-ci a été refusée l'année dernière. Aujourd'hui Monsieur Julien ADAM souhaite construire sur cette parcelle, le problème c'est que le propriétaire de la parcelle jouxtant celle-ci (Monsieur Fabien ADAM) ne souhaite pas prendre part aux frais liés à l'extension des réseaux d'eau et d'assainissement.

Monsieur le Maire explique qu'il n'est pas envisageable que la Commune prenne en charge le coût pour le branchement d'une seule habitation.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stephan GROSHENS.

Un devis a été demandé auprès du SDEA pour le branchement eau et assainissement. Le devis s'élève à 23 400 € auquel s'ajoutera le prix des trottoirs et de l'éclairage public.

Aujourd'hui, la taxe d'aménagement est de 4% dans le village. Afin de pouvoir rembourser les frais de branchement, il est possible d'augmenter le taux de la taxe d'aménagement (4 à 20%). Une projection a été faite afin de voir à combien pourrait s'élever le remboursement. Si l'on prend le taux maximal de 20%, la commune percevrait 17 605,77€ (montant calculé sur la surface habitable). Si l'on vote le taux à 20% cela n'impacterait que la parcelle de Monsieur Julien ADAM. Si Monsieur Fabien ADAM décide de construire sur sa parcelle, le taux ne serait pas applicable. Afin qu'il participe aux remboursements des frais de branchement, la commune devrait voter chaque année le taux choisi pour cette zone.

La deuxième solution consiste à la mise en place d'un projet urbain partenarial (PUP). Il s'agit d'un partenariat entre la Commune et un tiers. Le PUP permet aux communes d'assurer le préfinancement d'équipement public, d'opération d'aménagement ou de construction par des personnes privées via la conclusion d'une convention. Le PUP laisse une flexibilité plus large pour les remboursements des frais de branchement. Afin que cette convention soit signée, il faut l'accord des deux parties. Un rendez-vous a été pris avec Madame Paulette ALBERT (responsable de l'ATIP) afin de discuter de cette solution.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de reporter le point à l'ordre du jour du prochain conseil.

4. Acquisition d'un radar pédagogique

Nous avons étudié l'idée d'implanter un radar pédagogique, rue de Neunkirch. En effet lors du prêt du radar par la COCOBEN, certains habitants de la rue de Neunkirch ont pu constater une baisse de la vitesse des automobilistes. Deux devis ont déjà été demandés à la société I-CARE (Wittelsheim) pour la livraison et l'installation d'un radar pédagogique mobile. Le premier devis s'élève à 2 700€ TTC contre 4018,80€ TTC pour le deuxième.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

Décide de faire l'acquisition d'un nouveau radar pédagogique afin de garantir la sécurité de tous

Décide de donner quitus à Monsieur le Maire pour signer le devis n°2 pour un montant de 2 700€ TTC.

**Voté à 8 voix pour
1 abstention (Patricia BOURGEOIS)**

5. Réfection des marches de l'Eglise

A ce jour, il est nécessaire de restaurer les marches de l'Eglise. Après le passage de deux entreprises, nous avons pu constater qu'une réfection n'est pas envisageable car les pierres sont trop abimées. Il est donc nécessaire de refaire le parvis de l'Eglise dans sa totalité. Pour cela nous avons demandé trois devis. Le premier à l'entreprise Arts et Paysages (Boofzheim) pour un total de 5 413,20 € TTC, le second devis a été demandé à l'entreprise Paysage GAESSLER (Benfeld) pour une somme de 5 393,28 € TTC, le troisième à Ambiance Granit (Vosges) pour un montant de 5 220 € TTC.

La différence de prix n'étant pas conséquente, le Conseil municipal préfère privilégier une entreprise locale pour les travaux de l'église.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

Décide de réaliser les travaux du parvis de l'Eglise

Décide de donner quitus à Monsieur le Maire pour signer le devis de l'entreprise Paysage Gaessler pour un montant de 5 393.28 € TTC auquel s'ajouteront le prix des mains courantes

Voté à 9 voix pour

6. Points travaux :

La plupart des travaux du Presbytère ont été terminés fin de semaine dernière. En effet l'entreprise SE services a terminé l'isolation du 1^{er} étage du presbytère. En ce qui concerne l'entreprise Cheminette, il a fallu réaliser des travaux supplémentaires pour habiller les deux cheminées existantes, pour un montant de 1 398,34€ TTC.

Lors de l'inventaire, il a été constaté que l'électricité n'était plus aux normes en vigueur. L'entreprise WU Energies a réalisé la mise aux normes électriques pour un montant de 1 765,61€ TTC.

7. Divers

a) FCTVA

Comme chaque année, la Préfecture nous envoie la notification du montant versé au titre du Fonds de Compensation pour la TVA. Cette année les dépenses éligibles s'élevaient à 49 689,06€ et la Commune s'est vue attribuer la somme de 8 150,99€. Pour mémoire, l'année dernière la somme s'élevait à 1 288,43€.

b) Fusion des Sapeurs-Pompiers de Witternheim et Rossfeld

Monsieur le Maire avise les membres du Conseil municipal qu'il a été informé en urgence, le 27 juillet, qu'une réunion se tiendrait le 29 juillet afin de rendre la fusion des Sapeurs-Pompiers de Witternheim avec Rossfeld effective au 1^{er} août 2016.

c) Curage

Monsieur le maire informe le conseil que l'EARL ADAM a réattribué la parcelle communale jouxtant le Laufgraben en l'état pour les futurs travaux de curage. La police de l'eau n'a en parallèle pas donné son accord pour la réalisation des travaux cette année car la nappe phréatique est trop haute. Les travaux sont donc reportés à l'année prochaine.

d) Sinistre MTL

Monsieur Stephan GROSHENS explique que lors de sa location, le parquet de la salle a été abimé. En effet, le chariot des chaises a été utilisé à mauvais escient ce qui a rayé le parquet. Les travaux de réfection du parquet seront pris en charge par l'assurance d'un des tiers responsable des dégâts.

Fin de la séance à 22h00.

BRAUN Philippe	GROSHENS Stephan	KRETZ Claude
ADAM Denis	BERTSCH Jacquy	BOURGEOIS Patricia
DUTTER Jean-Philippe ABSENT	GRAYER Guillaume DEMISSION	HATSCH André ABSENT
HAUG Cédric	HERMANN Gilles	KRETZ Patrice ABSENT
KRETZ Patrick ABSENT	SCHIEBER Denis ABSENT	UTTER Sylvie